

<https://snetap-fsu.fr/Non-les-manifestant-es-ne-sont-pas-des-delinquant-es.html>



Non, les manifestant.es ne sont pas des délinquant.es !

- Les Dossiers - Vie fédérale -



Date de mise en ligne : samedi 25 janvier 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Ce vendredi 24 janvier, à l'occasion de la manifestation parisienne contre la réforme des retraites, un militant retraité de la [FSU](#) de Seine-et-Marne a été interpellé par la police parce qu'il refusait de se débadger pour quitter le parcours de la manifestation. Il a été placé en garde à vue pour la nuit puis déféré ce matin pour « outrage et rébellion ».

Encore une fois la police veut faire un exemple alors que la manifestation s'est déroulée sans aucun incident. La [FSU](#) s'indigne de ces traitements « exemplaires » et ciblés qui se multiplient à l'égard de militant.es syndicaux ainsi que de manifestant.es. Les manifestations parisiennes ont été émaillées par de nombreuses violences policières depuis le début de la mobilisation contre la réforme des retraites : croche-pied, tir de LBD à bout portant, tabassage d'un manifestant à terre, et qui a amené à un rappel à l'ordre du ministre de l'Intérieur sur « le devoir d'exemplarité » de la police. Depuis plusieurs années, les cortèges syndicaux et les manifestant.es ont été victimes à de multiples reprises de pratiques policières scandaleuses et qui les mettent en danger : charge des forces de police contre des militant.es syndicaux.ales dûment identifié.es, jet quasi systématique de gaz lacrymogène sur le carré de tête à l'arrivée de la manifestation à Paris, « nassages », difficulté à quitter la manifestation, obligation de se « débadger » alors qu'aucune loi ne l'oblige, fouille des manifestant.es, arrestation.

Pour la FSU, il est clair que **le but est d'intimider les manifestant.es et les militant.es syndicaux.ales dans le but de vider les cortèges**. La FSU exige que le gouvernement fasse respecter le droit de manifester et qu'il mette tout en oeuvre pour assurer la tranquillité des manifestant.es, y compris au moment de leur dispersion. **C'est une liberté fondamentale de toute démocratie qui est ici remise en question et la FSU continuera à dénoncer toute dérive répressive et autoritaire.**

La FSU exige la libération immédiate de notre camarade sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui.

Paris, le 25 janvier 2020.